

PREFECTURE DE LA SOMME

AVIS

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE DE CINQ PERMIS DE CONSTRUIRE  
CONCERNANT LE PROJET D'IMPLANTATION DE HUIT AEROGENERATEURS ET UN POSTE  
DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'EQUANCOURT, MOISLAINS ET  
NURLU PAR LA SOCIETE "IBERDROLA S.A.S."**

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 7 mars 2011, il sera procédé du mercredi 30 mars au samedi 30 avril 2011 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de cinq permis de construire présentée par la société "IBERDROLA S.A.S." concernant le projet d'implantation de huit aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'Equancourt, Moislains et Nurlu.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet, sera mis à la disposition du public en mairies d'Equancourt, Moislains et Nurlu aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés et chômés, ainsi qu'aux jours et heures des permanences assurées par le commissaire-enquêteur, à l'effet de pouvoir être consulté et un registre d'enquête y sera déposé afin que toute personne intéressée puisse consigner éventuellement ses observations. Le résumé non technique de l'étude d'impact sera consultable pendant le délai précité en mairies des communes situées à proximité du projet, Sailly-Saillisel, Etricourt-Manancourt, Rancourt, Sorel, Heudicourt, Guyencourt-Saulcourt, Lieramont, Aizecourt-le-Bas, Aizecourt-le-Haut, Driencourt, Bussu, Allaines, Templeux-la-Fosse, Longavesnes, Bouchavesnes-Bergen, Mesnil-en-Arrouaise, Fins, Metz-en-Couture (62), Neuville-Bourjonval (62), Ytres (62), Lechelle (62), Bus (62) et Rocquigny (62).

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie d'Equancourt, siège principal de l'enquête. Elles seront annexées au registre déposé dans cette mairie.

Monsieur Joël GAFFET, receveur principal des impôts (E.R.), qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie d'Equancourt, le jeudi 31 mars 2011, de 15 h à 18 h et le samedi 30 avril 2011, de 9 h à 12 h ;
- à la mairie de Moislains, le vendredi 15 avril 2011, de 9 h à 12 h ;
- à la mairie de Nurlu, le samedi 9 avril 2011, de 9 h à 12 h et le jeudi 21 avril 2011, de 15 h à 18 h.

Une copie du rapport et des conclusions émis par le commissaire-enquêteur sera déposée à la sous-préfecture de Péronne et en mairies d'Equancourt, Moislains et Nurlu ainsi qu'à la préfecture de la Somme (bureau de l'administration générale et de l'utilité publique), pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra obtenir communication des rapport et conclusions du commissaire-enquêteur en s'adressant au préfet de la Somme, direction des affaires juridiques et de l'administration locale, bureau de l'administration générale et de l'utilité publique, 51 rue de la République, 80020 Amiens Cedex 9.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la société "IBERDROLA S.A.S.", représentée par Monsieur Joan OUDRY et sise 40/42 rue de la Boétie - 75008 Paris.

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès du préfet de la Somme (direction des affaires juridiques et de l'administration locale - bureau de l'administration générale et de l'utilité publique).

La décision d'accorder ou non le permis de construire sera prise par le préfet de la région Picardie.

Amiens, le 7 mars 2011

Pour le préfet et par délégation :  
L'attachée, adjointe au chef de bureau,

Signé : Karine QUIGNON